

Roquebrune : vote du budget, les taux d'imposition restent inchangés pour 2020



Roquebrune : vote du budget, les taux d'imposition restent inchangés pour 2020

Mardi 30 juin, le conseil municipal, réuni à la mairie, a voté le budget 2020 de la commune.

Le maire, Benoit Desenlis, a proposé à l'assemblée de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2019.

"Depuis 2014, j'établis un budget raisonnable et responsable afin de maîtriser l'imposition de la commune.

Il est essentiel, pour notre population à faible revenu, que cette pression fiscale soit la plus raisonnable possible.

Avec le conseil municipal, chaque investissement est réfléchi dans cette perspective, ce qui permet de réaliser un équilibre du budget sans pénaliser les postes importants comme la voirie, les associations, l'embellissement du village et le personnel communal.

Plus de 35000 euros seront injectés dans la voirie cette année, un "poumon vert" sera aménagé au cœur du lotissement communal, avec arbres, arbustes, nous finirons également l'aménagement du foyer avec une terrasse et les peintures.

Notre grand projet de ce mandat, la réhabilitation de l'ancienne école en gîte rural et salles associatives, avance.

L'état nous a déjà fait confiance en nous attribuant une aide maximale de 40 %, les aides de l'Europe et de la Région sont en bonne voie, reste l'aide du département par le F2D, sans réponse à ce jour, mais nous espérons que celle-ci aboutira rapidement."